

Postulat Fabien Deillon et consorts – Chien de soutien émotionnel au service des victimes

Texte déposé

On connaît bien les chiens auxiliaires de vie pour handicapés ou encore les chiens guides d'aveugles ainsi que les chiens et chats visiteurs. Le chien de soutien émotionnel est lui moins connu.

Qu'est-ce qu'un chien de soutien émotionnel ? C'est un chien dont la mission est de reconforter des victimes d'actes criminels.

Il peut intervenir de différentes façons. Par exemple contact avec l'animal, en le caressant ou non, peut influencer sur le rythme cardiaque, le rythme respiratoire, la tension artérielle qui vont diminuer chez les victimes ou les personnes fragiles.

Le stress ainsi évacué, l'atmosphère devient plus propice pour la collaboration et les dépositions, la victime pouvant même s'adresser aux chiens.

Ces chiens sont sélectionnés pour leur attitude calme et affectueuse. Ils sont éduqués spécialement pour leur mission.

Ils sont déjà engagés dans quelques polices. Le Canada, la Belgique sont des exemples.

Une pétition proposant l'introduction d'un chien de soutien émotionnel a déjà été présentée au conseil intercommunal de la sécurité dans l'Ouest lausannois. Celle-ci n'a pas été renvoyée à l'exécutif car les activités de la Police Ouest lausannois (POL) ne justifient pas l'engagement d'un chien de soutien émotionnel. Le potentiel des victimes reçues par les services cantonaux de Police étant bien supérieur à celui de la POL, l'engagement d'un chien de soutien émotionnel pourrait être opportun.

Par ce présent postulat, je demande à ce que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité d'introduire un ou des chiens de soutien émotionnel au sein de la Police cantonale, ainsi que, si le cadre légal le permettrait.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Fabien Deillon
et 20 cosignataires*

Développement

M. Fabien Deillon (UDC) : — Etre victime d'actes criminels est déjà traumatisant. Devoir ensuite se présenter devant la police pour une enquête peut être une difficulté supplémentaire. Certains pays tels le Canada ou la Belgique apportent un soutien émotionnel aux victimes en mettant à leur disposition des chiens particulièrement dressés pour cela. Ainsi, mon postulat demande simplement que soit étudiée l'opportunité ou non d'introduire la même prestation pour les victimes dans notre canton.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.